

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 180^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 24 avril 2018, à 18 h 00, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia de Benedictis Nancy Lapointe Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Marcel Côté Alain Lamarre Dominic Leblanc Yves Mc Nicoll Mathieu St-Jean Benoît Valiquette

Absences motivées :

Madame	Mélissa Lapierre
Messieurs	Jérémy Christian Michel Goudreau Simon Paquin Olivier Provost-Vanier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, elle souhaite la bienvenue à M. Marc-André Ayotte, employé de soutien du collège constituant de Terrebonne, nouveau membre élu en remplacement de M. Martin Ménard démissionnaire.

180.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Hugo Beauséjour,

CARL-180424-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 180.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 180.2 *Nomination d'un titulaire de DEC au conseil d'administration*
- 180.3 *Présentation de la gouvernance contemporaine*
- 180.4 *Adoption du procès-verbal de la 179^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 180.5 *Suite(s) aux procès-verbaux*
- 180.6 *Rapport du comité exécutif*
- 180.7 *Parole au public*
- 180.8 *Collège constituant de Joliette :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 180.9 *Collège constituant de L'Assomption :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 180.10 *Collège constituant de Terrebonne :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 180.11 *Orientations budgétaires 2018-2019*
- 180.12 *Budget d'investissement 2018-2019*
 - a) *Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - b) *Renouvellement du parc immobilier (MAOB)*
- 180.13 *Adjudication de contrat pour les travaux de mise aux normes de l'accès à la toiture au siège social*
- 180.14 *Modifications de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études*
- 180.15 *Nomination des membres du comité d'audit*
- 180.16 *Désignation d'un responsable de la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*
- 180.17 *Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2018-2019*
- 180.18 *Informations*
 - *Rapport de la présidence*
 - *Rapport de la direction générale*

- *Présentation des activités du 20^e anniversaire lancées le 26 mars 2018 et distribution du formulaire de participation au banquet*

180.19 *Divers*

180.20 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

180.2 Nomination d'un titulaire de DEC au conseil d'administration :

Conformément au *Règlement no 1 de régie interne*, la direction du collège constituant de Terrebonne soumet la candidature d'une personne diplômée du secteur préuniversitaire en provenance du collège pour siéger au conseil d'administration.

Le Règlement de régie interne prévoit au paragraphe 2.02 b) que le conseil d'administration nomme les titulaires du diplôme d'études collégiales conformément au paragraphe d) de l'article 33 de la loi.

Attendu le principe d'alternance prévu au Règlement de régie interne en ce qui concerne la représentation de certains membres au conseil d'administration;

Attendu les démarches réalisées par la direction du collège constituant de Terrebonne dans le but de soumettre au conseil d'administration la candidature d'une personne diplômée du secteur préuniversitaire intéressée à siéger au conseil d'administration;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

« Il est résolu de nommer Madame Sonia de Benedictis comme administratrice au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, à titre de titulaire d'un DEC du secteur préuniversitaire en provenance du collège constituant de Terrebonne, pour un mandat de deux ans. »

Adoptée à l'unanimité.

180.3 Présentation de la gouvernance contemporaine :

Le directeur général présente la gouvernance contemporaine aux membres du conseil d'administration. Il explique que cette présentation sert d'introduction aux activités qui se tiendront au courant de l'automne 2018

afin de procéder, entre autres, à la formation des nouveaux membres sur les rôles et responsabilités ainsi qu'à la composition de comités spécifiques, soit un comité de gouvernance et d'éthique (qui pourrait être représenté par le comité exécutif), un comité pour les ressources financières (représenté par le comité d'audit déjà existant), et des comités des ressources humaines et des ressources matérielles.

Cette demande du gouvernement n'est pas encore entièrement définie, cependant, il est possible de se préparer à la mise en place de ces nouvelles exigences dès maintenant.

La gouvernance contemporaine permettra une participation plus active des membres en partant du principe que les comités auront des sujets précis à examiner pour ensuite formuler des recommandations au conseil d'administration.

Le nombre de rencontres à prévoir pourrait être au minimum de deux (2), ou plus selon les besoins. Idéalement, les rencontres se tiendront avant les conseils d'administration dans le but de ne pas surcharger les membres et à éviter les multiples déplacements.

L'échéancier présenté vise la mise en place de la gouvernance contemporaine pour l'hiver 2019.

180.4 Adoption du procès-verbal de la 179^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Patricia Rivest,

« Il est résolu d'approuver l'adoption du procès-verbal de la 179^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière qui s'est tenue le 20 février 2018 ».

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180424-03

180.5 Suite (s) au procès-verbal :

Sans objet.

180.6 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 13 février 2018 et le 8 mars 2018.

180.7 Parole au public :

Sans objet.

180.8 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- Les demandes d'admission du 1^{er} tour font état d'une légère baisse et les chiffres du 2^e tour ne sont pas disponibles actuellement.
- L'émission de radio le 15-18 de Radio-Canada s'est déroulée dans le hall du collège constituant de Joliette offrant une belle visibilité pour le collège. Les discussions qui se sont tenues tout au long de l'émission portaient principalement sur la pénurie de main-d'œuvre.
- La ville de Joliette a donné son accord afin de modifier le zonage du terrain qui a été acquis en vue de la construction d'une résidence étudiante.
- La Fondation tiendra une activité de financement à l'occasion d'un 5 à 7, le 3 mai prochain.
- Le lancement de la nouvelle identité du centre de recherche et d'expertise Bio.Enviro.In s'est déroulé le 17 avril dernier.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Marc-André Ayotte,

CARL-1800424-04

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2018022601. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-1800424-05

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

180.9 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- Les demandes d'admission ont diminué de façon remarquable et la baisse démographique ne peut à elle seule expliquer cette situation. Une analyse approfondie des données permettra de documenter et de comprendre les raisons de cette baisse des demandes d'admission.
- Un projet d'aménagement de l'espace vert attenant au café coopératif Desjardins avec le Théâtre Hector-Charland est en cours d'élaboration.
- Un projet de classe d'apprentissage actif verra le jour prochainement.
- Le regroupement des centres d'aide dans la bibliothèque sera finalisé au cours du mois d'août.
- Plusieurs activités de financement sont en cours en vue de la participation au Grand défi Pierre Lavoie.
- Le club entrepreneur Business a organisé un salon de l'emploi avec la participation de plus d'une trentaine d'entreprises.
- Toujours organisée par le club Business, une soirée réseautage s'est tenue en présence du conférencier, également enseignant à L'Assomption, M. Pierre-Yves McSween. Ce dernier a remis son cachet afin d'offrir une bourse à un étudiant qui poursuivra des études universitaires.
- Finalement, il y a eu remise des bourses de la commission des partenaires du marché du travail (CPMT), la tenue de la semaine des éveilleurs de conscience et de la clinique d'impôts.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Patricia Rivest, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

CARL-180424-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste no CA2018021201. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-180424-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

180.10 Collège constituant de Terrebonne :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne donne des informations sur les sujets suivants :

- Le calendrier scolaire 2018-2019 a été adopté lors du conseil d'établissement qui s'est tenu le 23 avril.
- Des élections se sont également tenues à cette occasion et ont permis de reconduire M. Olivier Malo à la présidence et d'élire M. Normand Fournel à titre de vice-président.

- Les statistiques d'admission sont en hausse d'environ 5% au premier tour et légèrement en baisse au 2^e tour.
- Le 27 mars, s'est tenue une conférence de M. Patrick Lagacé, organisée par les étudiants en arts, lettres et communication. Il a remis son cachet à une œuvre caritative.
- La programmation de la semaine des éveilleurs de conscience a fortement mobilisé la communauté collégiale.
- Plusieurs activités sont en cours dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie.
- Une conférence donnée par Mme Sonia Lupien ayant pour sujet le stress s'est tenue le jeudi 26 avril.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Marc-André Ayotte, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-180424-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2018022301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-180424-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

180.11 Orientations budgétaires 2018-2019 :

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente les orientations pour l'année 2018-2019.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des faits saillants et choix budgétaires du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu d'adopter le document d'orientations budgétaires 2018-2019 tel que déposé par la direction des ressources financières. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180424-10

180.12 Budget d'investissement 2018-2019 :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

L'allocation 2018-2019 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2017-2018.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2018-2019.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2017-2018 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 3 767 700 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2018-2019 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2017-2018 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2018-2019 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2017-2018, soit 3 767 700 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

a) Renouvellement du parc immobilier (MAOB)

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

L'allocation 2018-2019 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2017-2018.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2018-2019.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2017-2018 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 1 898 400 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2018-2019 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2017-2018 sera reconduite;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEES;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Patricia Rivest, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2018-2019 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2017-2018, soit 1 898 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180424-12

180.13 Adjudication du contrat pour les travaux de mise aux normes de l'accès à la toiture au siège social :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

Un appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de l'accès à la toiture au siège social du Cégep régional de Lanaudière a été publié le 29 mars 2018. Ces travaux sont nécessaires afin de rendre l'accès à la toiture sécuritaire pour permettre la maintenance de plusieurs équipements qui s'y trouvent.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 17 avril 2018, à 11 h. Une seule soumission a été déposée dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse de conformité de la soumission, recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire, soit la firme « L'Archevêque & Rivest Limitée ».

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour les travaux de mise aux normes de l'accès à la toiture au siège social du Cégep régional à Repentigny;

Attendu la soumission conforme déposée dans les délais prescrits;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette,

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de mise aux normes de l'accès à la toiture au siège social au seul soumissionnaire conforme, soit la firme « L'Archevêque & Rivest Limitée », pour un montant total de 287 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 17 avril 2018. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180424-13

180.14 Modifications de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le dossier.

La Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études vise principalement l'amélioration continue de la qualité de vie dans les établissements du Cégep régional de Lanaudière, par le maintien et l'amélioration d'un environnement de travail et d'études sain et sécuritaire.

Pour protéger la santé physique et psychologique et assurer la sécurité de tous en tout temps, chaque membre de la communauté a l'obligation formelle de respecter et d'appliquer toutes les exigences, directives, procédures et mesures mises en place par le Cégep régional de Lanaudière pour contrôler les risques et éliminer les dangers. Ainsi, la présente politique a été adoptée le 15 septembre 2015 par le conseil d'administration.

Avec la mise en place de comités santé-sécurité au niveau régional et local, des modifications ont été apportées à la politique concernant la composition des comités et le calendrier des rencontres.

Un membre du conseil d'administration demande que la demande de féminisation des textes de la politique qui a été faite par le syndicat des enseignants du collège constituant de Joliette soit inscrite au procès-verbal.

Attendu les travaux menés par la direction des ressources matérielles, en collaboration avec la direction des ressources humaines et les comités de santé et de sécurité au travail des trois collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

« Il est résolu d'adopter les modifications à la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études au Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180424-14

180.15 Nomination des membres du comité d'audit :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Le comité d'audit interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Ce comité est composé de trois membres externes nommés annuellement par le conseil d'administration, membres qui ne font pas partie du comité exécutif.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité d'audit interne le 16 avril 2007;

Attendu qu'au sein du comité d'audit interne, il est précisé que les postes doivent être occupés par trois membres externes du conseil d'administration ne faisant pas partie du comité exécutif afin d'assurer l'indépendance de la vérification;

Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

« Il est résolu de nommer M. Michel Goudreau, Mme Mélissa Lapierre et M. Simon Paquin au sein du comité d'audit interne pour l'exercice financier 2017-2018. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-180424-15

180.16 Désignation d'un responsable de la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics :

Le directeur général présente le dossier.

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics est entrée en vigueur le 1er mai 2017. Tous les organismes publics assujettis à cette loi doivent désigner une personne responsable du suivi des divulgations.

Le répondant désigné doit être une personne de confiance et accessible par les membres du personnel. De plus, la personne désignée doit être impartiale et intègre, soucieuse et respectueuse des règles ayant une capacité d'influence auprès des gestionnaires et assumer ses recommandations avec un sens éthique et corporatif.

La direction des affaires corporatives a réfléchi à cette obligation et à la procédure de divulgation à mettre en place. Les qualités exigées pour répondre à cette obligation ainsi que l'impartialité nécessaire conduisent à considérer la présidence du conseil d'administration comme étant le poste le plus stratégique pour remplir ce mandat.

La procédure de divulgation ayant besoin d'être précisée du point de vue du fond et de la forme, il est proposé par un membre du conseil de reporter cette question à une date ultérieure.

180.17 Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2018-2019 :

Le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2018-2019 est déposé pour information.

180.18 Informations :

- *Rapport de la présidence*

La présidente du conseil d'administration a assisté au dîner-bénéfice du Festival de Lanaudière à titre de représentante du Cégep régional de Lanaudière.

Un comité ad hoc s'est réuni afin de faire l'analyse des coûts de convention et s'assurer de l'application de bonnes pratiques. Le constat général permet d'établir que les absences pour maladies sont plus souvent reliées à des problèmes physiques que psychologiques. Les chiffres sont conformes à ce que l'on peut observer dans les organisations de même taille. Le comité pourra se réunir une fois par année afin de comparer et d'analyser les données.

Les constats seront présentés aux trois conseils d'établissement et déposés aux membres du conseil d'administration pour information.

- ***Rapport de la direction générale***

La direction générale dépose son rapport.

- ***Présentation des activités du 20^e anniversaire lancées le 26 mars 2018 et distribution du formulaire de participation au banquet.***

Le directeur général fait la présentation des activités qui sont en cours afin de souligner les activités du 20^e anniversaire du Cégep régional de Lanaudière ainsi que le 50^e anniversaire du collège constituant de Joliette.

Il invite les membres du conseil d'administration à participer au banquet qui se tiendra le 7 septembre 2018.

M. Dominic Leblanc est invité à présenter le colloque qui se tiendra le 25 octobre 2018 au collège constituant de Terrebonne pour souligner les 20 ans de la recherche au Cégep régional de Lanaudière.

180.19 Divers :

Le projet de refonte du programme Sciences de la nature suscite beaucoup d'interrogations. La consultation est pour l'instant reportée. La Fédération des cégeps a demandé un moratoire étant donné l'inquiétude que ce projet soulève. Les enseignants craignent qu'après l'été, le projet redémarre sans qu'ils soient prêts à réagir. La directrice du collège constituant de Joliette explique que les inquiétudes soulignées par les enseignants sont partagées par l'ensemble des acteurs dans ce dossier. La commission des affaires pédagogiques ne souhaite pas reporter, mais arrêter la consultation tant que les paramètres de celle-ci ne sont pas clairs pour tous. Le ministère n'a pas encore répondu à la demande de la Fédération.

Le directeur général suggère d'attendre la réponse du ministère pour qu'ensuite le conseil d'administration puisse prendre position en lien avec ce qui sera débattu.

180.20 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 21 h 05.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée